



## PROGRAMME DE FORMATION :

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Maintien et Actualisation des Compétences

### **Durée : 1 jour**

Textes réglementaires de référence : Code du travail Article R.4224-15, Circulaire 32-2010 de la CNAM du 3 décembre 2010

## OBJECTIF(S), ÊTRE CAPABLE DE :

- Permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale
- De mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

## PUBLIC ET PRÉREQUI

- Être titulaire du certificat SST

## FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

- Présentation du programme, remise à jour des connaissances techniques des SST, retour d'expériences.
- PREVENTION : situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise ; le cadre juridique de son intervention ; les accidents du travail/ trajet/ maladie professionnel/ arrêt maladie ; l'intérêt de la prévention des risques professionnels ; les principes de base de la prévention et ses enjeux ; contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- PROTÉGER : l'alerte et la protection des populations ; présenter le SNA (Signal National d'Alerte) ; les alertes particulières (comment réagir devant une attaque terroriste) reconnaître, sans s'exposer soi-même, les risques persistant qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement ; identifier les sources de risques, repérer les personnes concernées ; définir les actions à réaliser permettant la suppression / l'isolement du (des) risque(s) identifié(s) ; repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression ; assurer ou faire assurer par la personne la plus apte la mise en œuvre de ces matériels ; en cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) reconnaître les situations dans lesquelles il pourra sans risque pour lui-même dégager la victime ; les cas particuliers.
- EXAMINER LA VICTIME : reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ; est-ce que la victime : saigne abondamment ? s'étouffe ? se plaint d'un malaise ? se plaint de brûlures ; se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ; se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ; ne répond pas mais respire ? ne répond pas et ne respire pas ?
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre ; mettre en œuvre l'action choisie en vue du résultat à obtenir ; définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre



- FAIRE ALERTER OU ALERTER : définir le message d'alerte et l'accès aux secours, faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ; quel message transmettre ; rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions mises en œuvre aux référents chargés de prévention dans l'entreprise.
- SECOURIR : apprendre les actions et gestes appropriés à l'état de la victime ; la victime saigne abondamment ; La victime s'étouffe ; la victime se plaint de malaise ; la victime se plaint des brûlures ; la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ; la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ; la victime ne répond pas, mais elle respire ; la victime ne répond pas, et ne respire pas.
- SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES : les conduites complémentaires à tenir ou différentes de celles de la formation de base. L'avis et la participation du médecin du travail sont particulièrement importants.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateur : professionnel et certifié par un organisme agréé par l'INRS
- Matériel spécifique adapté pour la réalisation des exercices pratiques ; 1 lot de mannequins RCP avec peaux de visage individuelles : 1 adulte, 1 enfant, 1 nourrisson + matériel d'entretien ; 1 défibrillateur de formation avec accessoires
- Échanges et animation participative ; Alternance de théories et de cas pratiques ; Mise en situation d'accidents simulés, méthodes d'examen et justification des gestes enseignés, exercices pratiques orientés entreprise.
- Livret stagiaire individuel

## DÉROULEMENT DU STAGE

- Dates et lieu(x) : cf. convention de formation ; Groupe de 4 à 10 personnes ;
- Formation : 1 jour x 7 heures de face à face pédagogique

## ÉVALUATION DES STAGIAIRES

- Évaluation des stagiaires se fait en fin de formation à partir de critères validés par l'INRS. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST »

## SANCTION DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation et sous condition d'obtention, un certificat SST sera remis à chaque stagiaire, valable 24 mois
- Liste d'émargement transmise à l'employeur
- Fréquence du maintien et actualisation des compétences : tous les deux ans